



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion des : Mardi 05 décembre 2023

À : 18h30

Présidence : M. Karim ABED

Présents MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Jean-Michel DERMARDIROSIAN, Choukry GHZAL, Vincent PACE, Fabrice POREE, Denis SOTO

Excusé(s) : MME Annabelle RINAUDO, MM. Hicham HAJJANI, Nicolas PEZZOLI

Assiste(nt) à la séance : MM. Maxime APRUZZESE, Cyril BOUREAU, C.T.R.A

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs**.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

INFORMATIONS

Remontée d'informations de M. Marouane ABBAD EL ANDALOUSSI

M. Marouane ABBAD EL ANDALOUSSI, responsable des arbitres Futsal de la Ligue Méditerranée, transmet à la C.R. de l'Arbitrage des informations et des remontées des arbitres et des clubs.

Les 2 points majeurs remontés sont les suivants :

- L'obligation pour les arbitres de R1 Futsal d'arbitrer dans leur District d'appartenance
- L'indemnité unique pour les matchs de U18 Futsal

La C.R. de l'Arbitrage transmet les informations au Service Compétitions et au Comité Directeur de la Ligue Méditerranée.

Restructuration du pôle FFF

M. Maxime APRUZZESE expose le projet de restructuration du pôle F.F.F. Le fonctionnement actuel (avec une trentaine de profils) ne permet pas d'effectuer un travail qualitatif et de préparer au mieux les candidats.

Cette réorganisation vise 4 objectifs principaux :

- Effectuer un meilleur accompagnement par les formateurs,
- Structurer une sélection plus efficace en amont,
- Augmenter la performance des arbitres présentés au concours,
- Permettre un meilleur suivi de la performance et de la progression de ce groupe,

Pour cela, le pôle sera composé de 19 arbitres, à partir de janvier 2024 et pour le reste de la saison 2023-2024. A partir de la saison 2024-2025, le pôle ne sera plus constitué que de 15 arbitres.

Un suivi mensuel sera effectué pour les profils qui ne seront pas conservés dans le pôle F.F.F, au même titre que pour les futurs profils présentant un potentiel.

Validation de la date de la prochaine réunion plénière

La C.R. de l'Arbitrage valide la date de la 2^{ème} réunion plénière au samedi 20 janvier 2024 à 9h30.

Demande d'obtention de la carte d'Arbitre Honoraire

La C.R. de l'Arbitrage donne son accord à la suite des demandes de Messieurs Ahmed ATTOUR et Hicham AJJANI, anciens arbitres, dans le cadre de l'honorariat et transmet cette décision au Comité de Direction de la Ligue pour nomination.

La C.R. de l'arbitrage renouvelle également la demande d'honorariat de M. Vincent PACE, arbitre honoraire depuis 2015, et transmet cette décision au Comité de Direction de la Ligue.

Président
Karim ABED

Secrétaire
Florian BREVET